

Actions des organisations de la société civile

Approche éthique



Carmelina Carracillo

Mai 2014

Pour que la Terre tourne plus JUSTE !



**FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

2014 est l'année où E&F a publié une étude sur les mouvements paysans et a ravivé les débats autour de l'engagement collectif sociopolitique des chrétiens. Une belle opportunité pour se pencher sur le sens éthique de la conduite des actions collectives menées par des associations de la société civile.

Focus sur quelques caractéristiques de la toile de fond éthique de ces organisations composées d'hommes et de femmes qui s'engagent, plus ou moins motivés, « pour que la terre tourne plus juste » en défendant notamment des stratégies de souveraineté alimentaire au Nord comme au Sud.

Basée sur l'espérance et l'hospitalité, à la fois historique et mémorielle, l'éthique de ces organisations se caractérise aussi par un souci de lucidité et par une vision à longue portée où solidarités et responsabilités s'enchaînent dans la durée et habitent l'espace planétaire.

SOLIDARITÉS ET RESPONSABILITÉS DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE

Comme cela continue à être dit, prouvé et illustré dans les milieux défendant la souveraineté alimentaire, le contexte actuel culturel dans lequel évoluent les Organisations de la Société Civile (OSC) est largement empreint du dessein économique néolibéral. L'humanité s'oriente « naturellement » toujours davantage vers un monde de libre circulation économique des biens et des services sans plus aucune régulation ni politique ni écologique. La pensée qui semble communément admise sur le plan

planétaire est celle selon laquelle le bon fonctionnement du libre marché générera automatiquement « le développement et le bien-être de tous les êtres humains ». Jean-Baptiste Metz, théologien allemand contemporain, parle d'un modèle culturel qui opte franchement pour la « *suspension éthique et politique* ». Il rappelle avec raison le double danger de l'esthétisation et de la psychologisation. Celles-ci, avec le concours des médias, entraînent une banalisation des crises d'autant plus renforcée que ceux qui sont à l'origine de ces mêmes crises sont anonymes.

« Pécher par le silence quand ils devraient protester transforme les hommes en lâches. »¹

Fort heureusement, un courant critique de ce modèle dominant existe. Il rassemble aussi bien des militants et sympathisants à titre individuel que des organisations de la société civile (mouvements sociaux, associations, centres de recherche, des syndicats, etc.). Au Nord comme au Sud, ces acteurs visent un changement social en luttant notamment contre les injustices et donnant à voir qu'il est possible de vivre autrement. En d'autres mots, ils développent une vue « morale » où l'humanité est une fin en soi, une vision longue sur « des » temps et « des » espaces où s'effectuent la liberté historique des individus et des peuples.

D'emblée : un engagement solidaire

La lecture de l'objet social et des finalités de la plupart de ces organisations luttant

¹ P. BIOT, P. MACAUX, G. ORLANDI (1992), *P.m. (pour mémoire)*, Ed. Le Cerisier et Centre du Théâtre-Action, Communauté Française de Belgique, 1992.

contre l'injustice donne à voir des termes comme « solidarité », « justice », « monde meilleur », « autonomie des peuples », « réduction de la pauvreté », « amélioration des conditions de vie des plus défavorisés », etc. Il existe un accord implicite pour les membres de ces organisations pour être « solidaires ». Pour les membres du personnel d'ailleurs, il arrive souvent que la première qualité requise, avant les compétences et les tâches de la fonction, soit celle d'être en accord avec la vision de l'organisation.

Dans le cas d'une ONG de développement au Nord par exemple, ceci signifie en effet que les permanents et les volontaires s'engagent à une solidarité, non seulement avec les partenaires Sud de l'organisation, mais aussi avec des « inconnus » qui luttent pour défendre leurs droits à l'autre bout du monde.

Une éthique de solidarité et non plus une éthique de la culpabilité

Dans le passé, parmi les motivations d'agir de certains militants d'ONG de développement, on retrouvait un sentiment de culpabilité face à l'exploitation des populations du Tiers monde par l'Occident laquelle a permis le niveau de vie « élevé » des Occidentaux. Aujourd'hui, la distinction entre dette et culpabilité progresse. Les personnes qui, en Belgique défendent le droit à l'alimentation des populations au Sud par exemple, ne se considèrent pas nécessairement coupables de la faim dans le monde, mais se sentent profondément solidaires de ceux et celles qui combattent les mécanismes entraînant cette faim. Dans le contexte de globalisation contemporain, la prise de conscience de « la ligne de partage » entre

les « dominés » et les « dominants » a évolué : elle ne se situe plus nécessairement entre le Nord et le Sud mais bien entre ceux qui, au Nord et au Sud, génèrent l'injustice et ceux qui, au Nord et au Sud, la subissent et la combattent. Ceci n'empêche pas, comme le souligne P. Ricoeur², de « soumettre l'héritage à inventaire » et de reconnaître qu'une certaine richesse dont le Nord profite est aussi le résultat de l'exploitation historique et contemporaine des ressources du Sud de la planète.

Responsabilité intergénérationnelle et prise de conscience de l'interdépendance Nord/Sud

Il faut remarquer que cette solidarité du Nord avec le Sud va souvent de pair avec une volonté de responsabilité intergénérationnelle locale. Ce sentiment d'« être redevable » existe vis-à-vis des générations antérieures grâce auxquelles des droits ont été acquis dans le pays au Nord et qui sont à maintenir sinon à améliorer.

Et cette responsabilité se manifeste aussi vis-à-vis des générations futures vers lesquelles une transmission de savoirs et des droits est considérée comme nécessaire. La philosophie et la méthodologie de l'éducation populaire/permanente restent plus que jamais d'actualité. Ce sont les causes de l'actuel mal développement qui sont communiquées grâce à une lecture qui prend en compte notamment l'interdépendance des phénomènes

² P. RICOEUR (2000), *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Seuil.

Nord/Sud et les dimensions des rapports de genre et de classe.

L'action des éducateurs au développement va dans ce sens. Pour reprendre l'exemple du thème de la lutte contre la faim, il s'agit de reconnaître que, si les personnes mangent à leur faim aujourd'hui en Belgique, c'est aussi grâce aux combats que les générations précédentes ont menés (lutttes syndicales, féministes, régulations diverses de l'économie libérale, etc.), que les causes générant la faim dans le monde sont complexes et structurelles et qu'il existe un lien entre la « mal bouffe » au Nord et la malnutrition dans le Sud.



L'idée d'un horizon à atteindre même s'il est inatteignable

En matière d'éducation ou de travail politique, pour changer les choses, il importe d'agir simultanément tant sur le changement des mentalités (qui relève du champ éducatif) que sur les décisions qui se prennent dans les instances politiques et économiques qui régissent le monde. Et qu'il soit envisagé par l'approche juridique (proposition et modification de textes de lois) ou par des actions de plaidoyer et de sensibilisation (campagnes non violentes

mobilisatrices et/ou médiatiques)³, le changement attendu est rarement rapide et spectaculaire lorsqu'il implique celui des mentalités et des structures⁴. Ceci n'empêche pas les militants et membres des OSC de « garder le cap » vers l'horizon souhaité malgré les difficultés qui se présentent à eux.

Or, aujourd'hui, il existe au moins deux freins majeurs à cette vision longue nécessaire pour créer du sens politique :

- La conception d'un espace virtuel qui donne l'illusion d'une maîtrise de la connaissance (surabondance d'informations non hiérarchisées et souvent intraitables pour qui n'a pas les prérequis)
- La conception d'un temps qui se raccourcit toujours davantage, un temps qui s'accélère, morcelé, sectionné en périodes courtes, voire limitées à l'instant.

Pourtant, à partir du moment où l'on se place dans une perspective de changement social, on se situe nécessairement dans une durée longue et dans un espace international (puisque aujourd'hui, les principales décisions se prennent à ce niveau). L'enjeu éthique est donc bien d'inscrire sa manière d'être et son action dans le monde dans une visée à long terme (qui dépasse le temps et l'espace physique d'une vie humaine).

Voilà pourquoi l'idée de l'horizon à atteindre (idéal de justice) est nécessaire,

³ Ou ... par les armes (mais ceci n'est pas l'option de la plupart des OSC surtout non violentes).

⁴ Sauf exceptions qui méritent d'être étudiées et évaluées tant en amont (préparation des actions) qu'en aval (effets des actions).

même s'il n'est jamais atteint parce qu'inatteignable (utopie). Ceci ne veut pas dire que l'idée en soi n'est pas valable. Au contraire, elle est utile pour mobiliser et activer les dispositions à agir dans le sens de l'idée. C'est le principe « du bras court mais visée longue ». Et ceci a à voir aussi avec l'espérance.

Une éthique de l'espérance basée sur le dire et l'agir

P. Ricoeur vient enrichir cette réflexion sur l'espérance. Pour l'auteur, celle-ci est en lien avec une éthique de la sollicitude, du don. Et dans cette éthique, dit P. Ricoeur, c'est moins l'obligation morale qui est le moteur de l'action qu'une réaction « amoureuse », c'est-à-dire basée sur un sentiment d'« amour ». L'espérance serait dès lors surtout une manière de voir le monde et croire en sa bonté envers et contre tout, une façon d'aspirer au bien et à une vie bonne avec et pour les autres. Et que font les militants sinon renouveler au quotidien cette confiance dans la possibilité d'agir pour le bien d'autrui et ce, malgré les mauvaises nouvelles leur parvenant du Nord et du Sud à propos d'injustices intolérables (accès et contrôle inégalitaire aux ressources, exploitation et désarroi des jeunes, maltraitance des personnes âgées, violence vis-à-vis des femmes, criminalisation des mouvements sociaux, etc.) ?

Heureusement, cette confiance, les militants la nourrissent grâce à leur actions et à celles de leurs « compagnons » au Nord et au Sud, en constatant notamment les petites victoires que ces actions sont parfois en mesure d'apporter. Que ce soit la prise de conscience individuelle des raisons de consommer autrement, la

décision d'organiser un jardin collectif au sein d'une banlieue, une résolution parlementaire contre l'accaparement des terres, un recours contre l'impunité face à la violence faite à des jeunes filles, tous ces actes sont autant d'encouragements à poursuivre l'engagement dans l'agir et à renouveler la confiance dans le changement à venir.

Par ailleurs, il ne faut pas négliger, dans l'entretien de cette confiance, la part de ce « compagnonnage » qui permet de se fédérer autour d'enjeux communs au Nord et au Sud et à réveiller le rassurant constat du « on n'est pas tout seul », indispensable à l'action collective.

Ces acteurs, en menant des actions de sensibilisation, c'est-à-dire en racontant l'histoire des autres, leur propre histoire, les liens entre elles, non seulement valorisent le « pouvoir dire » sur l'injustice, sur *ce qui ne devrait pas être*, mais, en interpellant pour/et en menant des actions politiques collectives non violentes, développent aussi leur « pouvoir agir ».

Les pouvoirs et capacités de dire et d'agir ne s'exercent pas de façon neutre et orpheline. Ils s'insèrent dans une histoire et une mémoire collectives. P. Ricoeur rappelle à ce sujet qu'il existe aussi un devoir de mémoire et qu'il « *est le devoir de rendre justice par le souvenir à un autre que soi.* »⁵

⁵ P. RICOEUR (2000), *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Seuil.

MÉMORIALITÉ, HOSPITALITÉ ET LUCIDITÉ

« Que veut dire « je suis » si j'ai oublié qui j'étais hier, si demain j'oublie qui j'étais aujourd'hui ? »⁶

Mémoire collective et histoire du peuple

Quelle différence entre histoire et mémoire ? On pourrait dire que ce sont deux façons d'interpréter le passé : l'histoire dégagant des tendances générales évolutives tandis que le concept de mémoire renverrait à des objets concrets, des notions collectives relevant d'expériences socialement différenciées (M. Halbwachs^{7 8}).

Certaines OSC, dont par exemple les mouvements de défense des minorités, savent que la mémoire peut être manipulée pour servir les intérêts d'un groupe qui veut asseoir son pouvoir. Elles connaissent aussi le danger de « ranger » la mémoire au musée, la dépoussiérer aux anniversaires et ignorer ainsi les leçons à tirer pour envisager l'avenir.

Cependant, c'est grâce à la mémoire que ce qui s'est passé dans le temps et l'espace est à nouveau présent et est donné à voir hic et nunc souligne P. Ricoeur. Et la mémoire peut aussi remettre en question une certaine histoire, par exemple l'histoire « dictée par les vainqueurs ».

⁶ P. BIOT, ... (1992), Op Cit.

⁷ M. HALBWACHS (1950), *La mémoire collective*, version électronique Février 2001.
<http://pages.infinet.net/sociojmt>.

⁸ Cet auteur est disciple de Durkheim, il est né à Reims en 1877, fait des études en sociologie, droit, philosophie, lettres. Il meurt, déporté, en 1945.

Des organisations de la société civile ne restent pas indifférentes à ceci. Elles sont à l'origine et/ou appuient de/s démarches entreprises pour donner la parole aux « vaincus de l'histoire ». Ainsi, se développent des initiatives visant par exemple à relire l'histoire du pays en tenant compte du point de vue des populations « muettes » comme par exemple les femmes ou les indigènes (qui dans certains cas représentent plus de la moitié de la population du pays comme au Guatemala). Des récits sont publiés dans lesquels, dit joliment P. Ricoeur, « *le temps raconté constitue le médiateur entre le temps du monde et le temps de l'âme* ».

Par ailleurs, malgré leurs limites, les dates commémoratives - telles la Journée Mondiale de l'Alimentation, la Journée Mondiale de la Femme, etc., - outre leur portée symbolique forte, permettent une visibilité planétaire récurrente d'enjeux contemporains spécifiques. L'apparition régulière annuelle d'un même thème est aussi l'occasion pour les organisations d'évaluer, d'une année à l'autre, les processus politiques mis en place pour réduire les injustices.

Amnistie et pardon

Pour les OSC se préoccupant davantage de la résolution des conflits dans certaines parties du monde, plusieurs questions se posent : est-ce que le droit suffit au pardon ? Autrement dit : est-ce que la mémoire se contente du droit ? Ou encore est-ce que pardon est réparation juridique ou vice versa ? La réponse éthique subtile de P. Ricoeur est ici encore une fois utile à la réflexion : le pardon consiste non à pas à ignorer la faute mais à « délier l'agent de son acte », à lui dire : « Tu vaud mieux que

ses actes ». Rien n'est oublié mais il y a délivrance de dette⁹. C'est l'injustifiable qui est mis en avant et non la culpabilité. Voilà pourquoi cet auteur distingue pardon et amnistie : seuls les êtres humains sont en mesure de pardonner. Ce n'est pas le rôle des tribunaux. La faute est impardnable de droit et le pardon créerait donc de l'impunité. Tandis que l'amnistie appartient à l'instance politique, le pardon requiert la mémoire. Distinguer d'une part, le contexte juridique avec ses règles et lois et d'autre part, le pardon et la réconciliation permet de transcender le paradoxe de « l'impossible et pourtant nécessaire pardon » (selon l'expression de Yankelevitch)¹⁰.

Promesse du droit et limites du droit

Car la mémoire est également condition de la « promesse »¹¹, concept cher à Paul Ricoeur pour qui la promesse « offre une solution à l'imprédictibilité de l'action « la chaotique incertitude de l'avenir » puisque l'agent se voit capable d'engager son action par rapport à autrui dans une continuité. Il instaure la possibilité d'une durée dans les relations humaines ». Ainsi, la mémoire oriente vers l'agir dans l'avenir, notamment en orientant les outils et balises juridiques.

⁹ A ce sujet, il est intéressant de noter que, selon certains, la clé du succès du modèle sud-africain a consisté en la réciprocité entre les amnésés et les victimes. Le contexte était tel qu'il n'y avait ni vainqueurs ni de vaincus. Les gens étaient simplement acculés à vivre ensemble.

¹⁰ W. LESCH (2012), *Ethique sociale chrétienne : Questions politiques et économiques I - Ethique politique I : La mémoire et l'oubli* -, Cours, Université Catholique de Louvain, Année académique 2011-2012.

¹¹ P. RICOEUR (2000), Op Cit.

Le droit apparaît donc, comme le dit fort justement F. Ost dans son article¹², comme une médiation de l'éthique dans le champ politique ou encore comme une médiation du politique dans le champ éthique. Le droit aurait donc cette qualité de garantir, sur une période donnée, un ensemble de textes et de pratiques qui « empêche » la vengeance sauvage et engage la promesse de façon structurelle.



Qui travaille dur doit aussi pouvoir vivre !

Le temps de la promesse, c'est aussi bien le temps de l'Etat de droit qui régule, définit et encadre les relations entre actions privées et publiques de manière à ce que tous les groupes rencontrent leurs intérêts. On pourrait dire que la constitution et la codification sont deux outils privilégiés « de la promesse croyant au progrès par la loi »¹³.

C'est donc aussi en cette promesse que croient les organisations de la société civile qui combattent l'injustice au Nord et au Sud avec notamment le recours aux outils juridiques nationaux quand ils existent (Constitution ou lois nationales et régionales) ou internationaux (diverses

¹² F. OST (1997), *Mémoire et pardon, promesse et remise en question, la déclinaison éthique des temps juridiques*, <http://legaltheory.net>

¹³ F. OST (1997), Op Cit.

conventions de l'ONU) même si ces derniers n'ont pas force contraignante. La plupart du temps, des amendements ou de nouvelles règles sont proposés (tant au niveau national qu'international¹⁴). Bref, plusieurs modes existent : faire respecter la loi ou la convention, la changer, la supprimer, proposer des amendements et dérogations, etc.

A défaut de recours juridique, il reste encore le « recours médiatique ». Des OSC sont par exemple en mesure de dénoncer publiquement : « la situation de la famine est inacceptable » au nom d'un horizon « régulateur » concrétisé par un concept fédérateur comme celui de « souveraineté alimentaire¹⁵ ».

Car le droit présente aussi des limites. Dans certains pays, il se peut que l'Etat adopte un texte de loi mais ne dispose pas des moyens pour l'appliquer ou n'en a pas l'intention tout simplement. Il arrive aussi que le droit « officiel » (des tribunaux) entre en contradiction avec le droit dit coutumier, ce qui peut également expliquer une forme d'acceptation de l'impunité de la part de certaines populations. Ainsi en

est-il par exemple de certaines législations relatives à l'égalité entre hommes et femmes en matière d'héritage foncier qui ont de la peine à être appliquées en vertu de coutumes en défaveur des femmes.

Une éthique de l'hospitalité

Les OSC le reconnaissent : les coutumes jouent un rôle important dans la manière dont les communautés locales bénéficient réellement des effets d'un programme de développement, par exemple dans la façon dont les bénéfices se répartissent entre les hommes et les femmes. Saluons au passage la lutte des femmes qui ont réussi à faire intégrer la dimension des rapports de genre dans les programmes de développement de façon transversale même si malgré tout, celle-ci reste encore insuffisamment prise en compte.

Le concept d'hospitalité est plus que jamais d'actualité en cette période où, dans la plupart des textes des organisations de la société civile mais aussi des bailleurs de fond internationaux, il est question de mise en évidence des savoirs locaux, de « participation », d'« autonomie ». L'hospitalité requiert la nécessaire empathie pour entrer dans la culture de l'autre, dans sa manière de voir et concevoir la nature, la nourriture, la terre, le temps, l'espace, la mort, le bonheur, etc. Dans l'hospitalité, il y a l'approche de l'autre non seulement dans sa rationalité, mais dans ses symboles et ses métaphores, les siens et ceux de sa communauté. Seule cette hospitalité permet la pertinence d'un programme ou d'accords de négociation (envisagés sous un autre point de vue que celui de la performance). P. Ricoeur a bien raison de rappeler que le symbolique n'est pas à la préhistoire de la rationalité. Bien

¹⁴ On ne peut que se réjouir des initiatives juridiques internationales comme la reconnaissance des droits non dérogeables dont ceux à l'alimentation et à la dignité (notamment) ainsi que celle des crimes contre l'humanité.

¹⁵ Le concept de Souveraineté Alimentaire, a été développé par le mouvement international paysan « Via Campesina » et désigne « le droit des populations, de leurs Etats et Unions à définir leurs politiques agricoles et alimentaires, à protéger et maîtriser leur agriculture et à commercer sans menace pour les pays tiers et dans le but d'atteindre des objectifs de développement durable. » in S. CHARLIER, G. WARNOTTE (2007), *La souveraineté alimentaire. Regards croisés*. Ed. Entraide et Fraternité, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve. Autrement dit, la Souveraineté Alimentaire est la capacité des Etats d'assurer la sécurité alimentaire pour tous dans une voie qui leur est propre mais en respectant les droits humains nationaux et internationaux.

au contraire, l'analogie est une voie royale pour appréhender les expériences des êtres¹⁶.

Qui dit hospitalité ne dit pas forcément naïveté ou crédulité. C'est le souci de la réciprocité qui prévaut avec comme corollaire l'humilité, celle de reconnaître que la vérité est multiple sans toutefois oublier que les rapports d'intérêts, de forces et de sexe ne sont jamais très loin...

Une éthique lucide

Il arrive que les interprétations de l'histoire soient considérées comme universelles et données une fois pour toutes (sans remise en question) ; que les rapports entre les êtres humains soient envisagés comme s'orientant naturellement vers des accords pour le bien-être de tous et toutes (gommant ainsi la notion des rapports de force) ; que l'on attribue aux générations suivantes, comme rôle principal, de reproduire ce qui a été établi. Il y a aussi la croyance contemporaine dans le « Marché » (logique néolibérale) et la « Technologie » (logique techniciste et gestionnaire) comme étant les seules (du moins les « incontournables ») à même de résoudre les grands problèmes du monde comme par exemple la faim, les violences, la pauvreté et ce, juste en « laissant agir le Marché – l'information/le progrès technique - sans régulation » (comme déjà dit précédemment)¹⁷.

¹⁶ W. LESCH (2012), Op Cit.

¹⁷ Ne prenons que pour exemple la dérégulation économique qui s'opère non seulement au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce mais également via les accords commerciaux de libre commerce entre les USA et l'Amérique Centrale ou entre l'Union Européenne et les pays ACP ou l'Amérique Centrale et Colombie/Pérou. Les Etats ne jouent plus du tout leur rôle de régulateur, soumis à la logique internationale

Face à cela, les organisations de la société civile opposent une éthique critique de cette « Histoire » constituée de « fables », de falsifications qui se sont imposées comme vérités collectives parce que des groupes les ont valorisées et reproduites au cours des siècles¹⁸. La critique autorise les questions de savoir qui dit quoi à qui, au nom de qui, pourquoi (dans quel intérêt), comment, quand, dans quel contexte et dans quelles conditions. Et de la même manière, sont permises les interrogations suivantes : qui écoute/répond, à qui, au nom de qui, pourquoi (dans quel intérêt), comment, etc.¹⁹

Par ailleurs, il est tout aussi interpellant de faire croire par exemple que les analyses politiques contextuelles donnant à voir la manière dont une population a été marginalisée depuis des générations sont « neutres ». Les organisations se préoccupant des rapports de genre le soulignent suffisamment qui revendiquent analyses, recommandations et actions prenant en compte les forces et problèmes spécifiques des femmes populaires au Nord

néolibérale qui récupère également certains outils internationaux (comme le marché du carbone dans le cadre de la Conférence des Nations Unies contre les effets des changements climatiques). Les droits acquis se dissolvent dans le Nord (effets des accords de Lisbonne pour l'Europe) et dans le Sud, c'est pire encore avec la dette, les orientations des institutions financières internationales (qui ne permettent malheureusement pas le plein épanouissement des dispositions de l'humanité, mais juste celui de quelques groupes), l'impact des entreprises multinationales appuyées par les gouvernements impuissants ou corrompus.

¹⁸ B. Croce ne disait-il pas que toute histoire était contemporaine et qu'elle était ce qu'en faisaient les historiens ? Référence puisée dans J.-C. MARTIN (2000), *Histoire, mémoire et oubli pour un autre régime d'historicité*, Revue d'histoire moderne et contemporaine, 2000/4 – n° 47-4, pp. 783-804.

¹⁹ W. LESCH (2012), référence à la grille de V. Yankelevitch, Op Cit.

et au Sud. Dans cette même logique, des mouvements paysans donnent à voir la manière dont les paysanneries ont été sacrifiées au cours des siècles au nom d'un progrès moderne, industriel, technologique et ultralibéral.



Un passé ne se conserve jamais de façon « neutre », il est reconstruit au présent²⁰ selon les rapports de force entre les groupes aux logiques culturelles

divergentes (croyances et intérêts) en œuvre²¹.

Critique et lucidité sont à transmettre. L'éducation reste donc l'autre versant du changement social. Et les Organisations de la Société Civile jouent un rôle dans la constitution des mémoires collectives à venir. Prendre conscience, avec M. Halbwachs, de l'impact social de la mémoire collective tant sur l'individu que sur les règles et coutumes collectives, c'est aussi prendre conscience de la place que nous accordons à la qualité de ce que nous transmettons (manière d'être, de penser, de dire, d'écouter, de critiquer, de construire et déconstruire, d'informer et désinformer). Signalons à ce sujet le travail remarquable des associations de femmes. Non seulement elles ont rendu visible l'apport des femmes dans la société (en économie, en droit, en santé, etc.) mais elles ont aussi analysé l'ensemble des sphères du savoir avec les lunettes des rapports de genre. Ceci a notamment mis en évidence la manière dont les bases de la connaissance et de la culture en général ont été conçues, construites et reproduites par et pour les hommes (que ce soit en philosophie, en histoire, dans les arts, en anthropologie mais aussi en éthologie, en droit, en religion, etc.)

²⁰ « Reconstruction : comment en serait-il autrement, nous dit M. Halbwachs, puisque pour nous replacer exactement dans notre ancien état d'âme, il nous faudrait évoquer en même temps et sans exception, toutes les influences qui s'exerçaient alors sur nous, du dedans aussi bien que du dehors, de même que, pour restituer en sa réalité un événement historique, il faudrait tirer de leur tombeau tous ceux qui en ont été les acteurs et les témoins » in M. HALBWACHS (1950), *La mémoire collective*, version électronique Février 2001. <http://pages.infinet.net/sociojmt>. P.89

²¹ La lucidité consiste à reconnaître par exemple à la fois que des accords de paix sont impossibles à mettre en pratique dans tel contexte car les intérêts des groupes au pouvoir sont menacés par la réconciliation proposée (et votée) ET simultanément constater les failles du mouvement progressiste (de l'opposition) qui n'a pas été en mesure de proposer d'alternatives suffisamment cohérentes.

CONCLUSION : AGIR EN POLITIQUE ET EN ÉDUCATION

Deux enjeux peuvent découler directement de l'ensemble de ces réflexions sur l'éthique en vue d'un changement social : il s'agit, d'une part, de redonner au « politique » ses lettres de noblesse et de lui accorder la primauté sur l'« économique » (c'est l'inverse actuellement). D'autre part, il s'agit de revaloriser et renforcer le pôle éducatif et culturel afin que tant l'opinion publique que les nouvelles générations deviennent critiques et conscientes des mécanismes économiques (néolibéraux par exemple) et culturels (les rapports de genre autre exemple) qui régissent leur vie quotidienne et celle des femmes et des hommes qui, encore aujourd'hui, voient leurs droits élémentaires bafoués (notamment, souffrent de malnutrition et vivent dans des conditions de violence intolérables).

Le non-dit de la globalisation économico-culturelle et ses dommages « collatéraux » sont inadmissibles. Ce n'est pas parce que l'alternative n'a pas encore eu l'occasion d'être mise en œuvre de façon crédible à large échelle qu'il faut exclure a priori l'utopie d'un espace mondial où les ressources seraient protégées et partagées de façon équitable. Car la manière dont le système économique planétaire est conçu aujourd'hui n'est qu'une des façons parmi d'autres. Elle a été progressivement privilégiée au cours des siècles dans l'intérêt de certains groupes.

Il est possible d'envisager autrement les mécanismes économiques afin que l'humanité progresse vers plus de justice et de bien-être pour tous et toutes. Aujourd'hui, par exemple, dans le monde,

des initiatives agricoles et alimentaires se développent, se basant sur les valeurs de l'agroécologie et de l'économie sociale et solidaire mettant ainsi en pratique directement les principes d'une souveraineté alimentaire, d'une décroissance possible, d'un changement de paradigme au sein duquel les rapports de genre sont effectivement pris en compte.

Gardons l'espoir que se poursuivent et se renforcent les relations internationales entre sociétés civiles par des actions et réflexions politiques, culturelles et économiques communes et alternatives visant au plein épanouissement des libertés de tous les groupes et particulièrement des plus défavorisés.

Il existe une multitude de formes possibles à ces actions : rencontres hospitalières et débats, réalisation d'outils juridiques, médiatiques et éducatifs qui « tiennent le coup » à long terme (ce qui signifie notamment un contrôle des effets du droit pour éviter l'impunité), organisation d'événements et de campagnes communes de plaidoyer auprès des instances nationales, européennes et internationales et ce, en vue notamment de plus de régulation économique et d'égalité entre les sexes.

Osons croire, avec le cœur et la tête, que « *la souffrance à venir peut être évitée.* »²²

²² PATANJALI, Yoga Sûtra, (Y.S. II.16).

Bibliographie

O. BERTRAND (2001), *Compte-rendu de Paul Ricoeur « La mémoire, l'histoire et l'oubli »*, in *Politique et sociétés*, Vol. 20, N°1, pp. 182-185.

E. CALLAN (2002), *Réconciliation et éthique de la mémoire publique*, in *Philosophique* 29/2, automne 2002 pp. 311-326.

G. FIASSE (2007), *Paul Ricoeur et le pardon au-delà de la raison*, *Laval théologique et philosophique*, Vol 63, n°2, pp. 363-376.

M. FOESSEL, O. MONGIN (2005), *Paul Ricoeur*, Association pour la diffusion de la pensée française, Paris, Ministère des Affaires Etrangères.

M. HALBWACHS (1950), *La mémoire collective*, version électronique Février 2001. <http://pages.infinet.net/sociojmt>.

M.-C. LAVABRE (2000), *Usages et mésusages de la mémoire*, in *Critique internationale*, n° 7 – avril 2000, pp.48-57.

W. LESCH (2012), *Ethique sociale chrétienne : Questions politiques et économiques I - Ethique politique I : La mémoire et l'oubli -*, Cours, Université Catholique de Louvain, Année académique 2011-2012.

J.-C. MARTIN (2000), *Histoire, mémoire et oubli pour un autre régime d'historicité*, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2000/4 – n° 47-4, pp. 783-804.

P.-Y. MATERNE (2007), *La réception de la théologie politique de J.-B. Metz*, *Laval*

théologique et philosophique, 63, 2 (juin 2007), pp. 275-290.

J.-B. METZ (2009), « *l'Europe et le tiers monde* » in *Memoria passionis, un souvenir provoquant dans une société pluraliste*, Paris, Ed. du Cerf, pp. 194-198.

J.-B. METZ (2009), « *En regard du monde au temps de la mondialisation- Anamnèse culturelle et raison mémorielle* » in *Memoria passionis, un souvenir provoquant dans une société pluraliste*, Paris, Ed. Cerf. PP 224-229.

F. OST (1997), *Mémoire et pardon, promesse et remise en question, la déclinaison éthique des temps juridiques*, <http://legaltheory.net>

P. SABOURIN (1997), *Perspective sur la mémoire sociale de Maurice Halbwachs*, *Sociologie et sociétés*, vol 29, n°2, 1997, PP. 139-161, <http://id.erudit.org/iderudit/0016611ar>.

J.-L. SOULETIE (2007), « *Le statut contemporain du théologico-politique une permanence petersonienne de JB Metz à J. Milbank ?* », in *Laval théologique et philosophique*, 63, 2 (juin 2007), pp. 205-223.